



**Séance du Conseil municipal du 22 février 2021
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Leresche, S. Moget, G. Vouillamoz
Assistent :	D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	C. Zäch, maire, J. Loeffel, N. Pontinelli
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

M. Cogne propose de raccourcir certains passages du procès-verbal allant trop dans le détail.

M. Bavarel se demande si le procès-verbal doit être systématiquement rédigé de cette manière ou si c'est au Conseil municipal de signaler les éventuels éléments qu'il jugerait inutiles.

Mme Dubouloz pense que, sur une question de fond, les opinions différentes devraient figurer au PV.

M. Ettlin demande s'il y a des règles concernant la rédaction des procès-verbaux du Conseil municipal.

La présidente indique qu'il n'y a pas de règles particulières, si ce n'est que le procès-verbal doit rapporter les décisions du Conseil municipal.

M. Ettlin estime que le procès-verbal pourrait, dès lors, être simplifié.

Mme Lörtscher se souvient que la question s'était déjà posée et que le Conseil municipal avait, sauf erreur, préféré avoir un procès-verbal sous une forme longue plutôt que raccourcie.

M. Bavarel ne trouve pas dérangeant de venir avec d'éventuelles demandes de modifications.

La présidente prend note que le Conseil municipal est plutôt favorable à une version longue, quitte à retrancher ensuite des éléments qui sembleraient moins importants.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Séances du CM en visioconférence

Mme Walthert indique que la tenue de séances par visioconférence nécessite l'acquisition de licences pour chaque participant. Au total, cela représente environ CHF 12'000.- selon les informations du SIACG. A cela s'ajoute le coût pour diffuser la séance au public qui reste à déterminer.

Système de contrôle interne

Mme Walthert signale que, depuis deux exercices, la fiduciaire en charge de la révision des comptes de la commune recommande de formaliser les processus de contrôle interne. L'exécutif a tenté de faire ce travail, mais il est fastidieux et il a décidé de faire appel à un spécialiste. Il a ainsi pris contact avec Mme Myriam Matthey-Doret pour mettre en place un système de contrôle interne. Cela consistera notamment à s'entretenir avec l'exécutif et les employés communaux. Par contre, cela représentera un dépassement budgétaire d'environ CHF 10'000.- en 2021. Quant au travail qui se poursuivra en 2022 et 2023, il sera mis au budget.

M. Cogne note que les chefs d'entreprise présents dans la salle et ayant plus de 6 collaborateurs ne dépensent pas plusieurs milliers de francs pour savoir comment gérer les ressources humaines et s'assurer que les factures soient bien visées avant d'être payées par une autre personne. M. Cogne peut volontiers rédiger les directives nécessaires à titre gracieux.

Mme Bolle de Paoli indique que l'exécutif répond déjà quasiment aux exigences, mais sans que cela soit formalisé, ce qui gêne les fiduciaires qui contrôlent les communes. Pour l'heure, elle propose de transmettre l'offre à M. Cogne.

M. Bavarel demande s'il existe des règles pour les communes en matière d'appels d'offres et si l'ACG a fixé des recommandations.

Mme Walthert répond que, au-delà de CHF 150'000.-, il faut faire un appel d'offres. En dessous de ce montant, cela relève de règles internes que la commune n'a pas formalisées. En matière de recommandations, Mme Matthey-Doret a présenté à toutes les communes le guide qu'elle a élaboré quand elle travaillait au service de surveillance des communes,

M. Ettlin trouve préférable qu'un organe extérieur à la commune se charge de ce travail.

M. Bavarel demande si l'exécutif a reçu trois offres pour ce travail ou s'il a retenu une personne parmi les noms qui lui ont été proposés.

Mme Walthert répond que l'exécutif a retenu une personne.

Mme Walthert rappelle que la commune avait déjà fait appel à un groupe de travail pour rédiger les statuts du personnel ainsi que les règlements et directives y relatifs. Toutefois, dans les directives qui accompagnent ce règlement, pourtant validé par des personnes externes à la commune, il manque visiblement encore des éléments concernant la gestion du personnel.

FIFDH

Mme Walthert annonce que le FIFDH sera un festival en ligne. Pour garder l'esprit d'un événement pour les communes de la Champagne, un tout-ménage va être envoyé aux habitants et les 20 premiers inscrits auront accès gratuitement au film.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission sociale du 10 février 2021

Mme Dubouloz donne lecture du rapport de la commission :

Sortie des aînés

La traditionnelle sortie de printemps est reportée à l'automne afin d'être dans une situation sanitaire plus sereine. La date est encore à confirmer : 1^{er} ou 8 septembre, une destination en Suisse reste à définir avant l'été.

La jolie proposition d'excursion du côté de Bourg-en-Bresse est prévue pour le printemps 2022.

Article de la commission pour le prochain Echo

Un article sera préparé sur le don attribué au Coup de cœur de cette année, le CCSI, Centre de contact Suisses-Immigrés ainsi qu'aux aides humanitaires à l'étranger, les associations « Métissages » et « Solecitos ».

Mme Bolle de Paoli signale que, sur proposition de M. George, la commission sociale recevra une association pour le coup de cœur 2022, mais les conseillers municipaux peuvent faire d'autres propositions. Quant au repas de fin d'année pour les aînés, il aura lieu le 13 novembre 2021.

Divers :

Information et discussion au sujet de l'ouverture de la crèche d'Aire-la-Ville et du transfert de nos places entre Confignon et cette dernière ».

Crèches

Mme Bolle de Paoli rappelle que Confignon a voulu récupérer une des trois places que Cartigny avait dans sa crèche. Le Conseil municipal de Cartigny avait alors décidé d'acquérir une place à Aire-la-Ville. Cela étant, les 2 places actuellement à Confignon, et les enfants qui les occupent, vont être transférées à Aire-la-Ville dès le 21 février 2022, lorsque la crèche ouvrira.

Mme Bolle de Paoli fait savoir que la liste d'attente, dont elle s'occupait jusqu'à présent, sera dorénavant gérée par la fondation Eve. En effet, c'est un travail difficile d'autant que les gens n'avertissent pas toujours quand ils déménagent ou qu'ils trouvent une autre solution. Mme Bolle de Paoli assure que la liste est suivie attentivement. Elle signale que 15 personnes sont actuellement en attente, sachant qu'une place de crèche est souvent occupée par 2 enfants (peu d'enfants vont à la crèche à plein-temps).

M. Bavarel demande pourquoi la commune a choisi de prendre une seule place supplémentaire alors qu'il y a 15 personnes en liste d'attente. Même si les 3 places permettent d'accueillir plus que 3 enfants, on sait que cela ne permet pas de contenter toutes les familles.

Mme Bolle de Paoli répond que le Conseil municipal avait voté pour 3 places, ce qui a déjà un coût important pour une petite commune, sachant que la commune subventionne aussi le Couffin et qu'il y a un très bon réseau de mamans de jour dans la Champagne. Cela permet de contenter déjà beaucoup de familles. De plus, les communes avoisinantes ont aussi besoin de places.

M. Cogne note que, pour chaque place supplémentaire, la commune doit trouver le moyen de la financer.

Du montant total il faut déduire l'éventuelle participation financière des parents que l'on ne connaît pas à l'avance. Cela étant, cela représente un coût entre CHF 25'000.- et CHF 30'000.- pour la commune.

M. Cogne estime que, dans un monde parfait, on financerait ces places pour les gens qui ne peuvent pas les payer et qui ont un besoin impératif d'un deuxième salaire. Quand celui-ci est un choix de vie, la question philosophique qu'il faut se poser est de savoir si la collectivité, notamment les retraités, doivent y contribuer. M. Cogne respecte l'indépendance financière de chacun, mais quand elle a pour conséquence de gagner assez pour payer la garde de son enfant, on peut se demander si c'est à la collectivité d'en payer une partie.

M. Ettlin note qu'un deuxième salaire permet aussi d'avoir des rentrées fiscales pour la commune.

Mme Dubouloz se souvient que le Conseil municipal avait eu un vrai débat sur cette question.

Mme Bolle de Paoli pense qu'il faudra être attentif si un projet se développe à Eaumorte. Concernant la liste d'attente, elle est composée de 3 enfants entre 2 et 3 ans, les autres étant des bébés de moins d'une année. La demande est forte, mais les gens sont compréhensifs. En venant à Cartigny, ils savent qu'il sera plus compliqué d'y avoir des moyens de garde que dans d'autres communes. Si nécessaire, ils sont dirigés vers le Couffin qui a toujours trouvé des solutions.

M. Bavarel trouve que la commune est à côté de la cible si elle ne répond pas aux besoins de 30 % de la population en termes de garde d'enfant.

Mme Bolle de Paoli précise que l'obligation est d'avoir, soit des structures d'accueil familial, soit des places de crèche, voire les deux.

M. Ettlin trouve que les deux structures ne sont pas comparables. Les mamans de jour font un bon travail, mais il y a quand même un autre encadrement et un autre environnement dans les crèches.

Mme Bolle de Paoli relève que certains parents préfèrent les mamans de jour parce qu'on ne peut pas amener des enfants malades en crèche.

5. Propositions et questions

Exceptions aux normes antibruit

M. George a vu, dans l'article de la *Tribune de Genève* intitulé « les Soraliens sont privés des normes antibruit », que l'État de Genève a décidé, dans plusieurs communes du canton, de faire des exceptions aux prescriptions fédérales en acceptant des niveaux plus élevés que ceux exigés par les normes fédérales antibruit. Il aimerait savoir si Cartigny est également concernée.

Mme Walthert répond que Cartigny n'a pas été approchée. L'exécutif posera la question lors de la prochaine séance des exécutifs de la Champagne.

Loi 12785

M. Cogne signale que le Grand Conseil a voté, à fin janvier, une loi augmentant de 5 à 8 ans, en raison du COVID, la durée durant laquelle les communes pourront présenter des budgets déficitaires. Étant donné que les recettes de la commune sont appelées à diminuer en raison de la crise, cette facilité budgétaire est une bonne nouvelle pour l'équilibre des finances sur le long terme.

Éclairage

M. Cogne signale que les lumières de la salle de gym restent régulièrement allumées le soir, mais parfois aussi celles de la salle communale et de la Mairie. Le 14 février 2021, les réverbères étaient même toujours allumés à 11h00. M. Cogne pense qu'il faudrait trouver une solution. Pour la salle de gym, il faudrait installer une minuterie ou donner une pénalité à ceux qui oublient d'éteindre la lumière.

Mme Bolle de Paoli indique que M. Prinz a été informé et doit contacter les SIG concernant les réverbères.

Réunion des conseillers municipaux de la Champagne

Mme Walthert demande si les conseillers municipaux n'ont pas été approchés, l'année passée, pour constituer un groupe des conseillers municipaux de la Champagne.

Plusieurs conseillers municipaux répondent négativement.

Mme Moget ne pense pas que ces réunions soient utiles. Elle n'a rien retiré de la première séance.

M. Cogne confirme que cela n'a servi à rien. S'il devait y avoir une nouvelle séance, cela ne vaut pas la peine de pratiquer la politique de la chaise vide.

Essais de circulation

M. Vouillamoz demande quel est le résultat des essais de circulation sur la route du Trabli.

Mme Walthert répond que cela a été assez concluant.

Mme Cocquio signale qu'une séance de commission est prévue prochainement à ce sujet.

Mme Moget aimerait savoir si des aménagements sont prévus à hauteur de la sortie du chemin des Roches où la route est très étroite.

Mme Walthert explique que rien n'est prévu à cet endroit, car il faut une largeur suffisante pour le passage du bus.

M. Bavarel relève qu'il y a d'autres moyens que des chicanes ou des trottoirs pour ralentir la circulation.

Mme Moget croit que le but n'est pas de ralentir le trafic, mais d'avoir un vrai trottoir. Il est en effet dangereux de marcher à cet endroit quand un camion passe à côté.

La séance est levée à 21h32.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....